|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE.DDG2.E.3 |
| Numéro de poste Sysper: | 27517 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christine BERG (christine.berg@ec.europea.eu)  4ème trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité E.3 «Ciel unique européen» de la direction E «Aviation» de la Direction Générale de la Mobilité et des Transports est une équipe de 25 collègues qui travaillent sur des politiques visant à améliorer les performances générales de la gestion du trafic aérien (Air Traffic Management - ATM) et des services de navigation aérienne (Air Navigation Services - ANS) en Europe grâce à un cadre réglementaire harmonisé, à un partenariat technologique privé-public (SESAR) et à la coopération internationale (OACI + accords bilatéraux). L’achèvement du Ciel Unique Européen est l’une des priorités de la Stratégie de l’Aviation pour l’Europe ainsi que le Pacte Vert (Green Deal).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de Chargé(e) de Mission responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des activités liées aux domaines de la gestion du trafic aérien (Ciel Unique Européen), en particulier celles liées aux fonctions de gestion de réseau et aux relations entre l'Union européenne et l'OACI en ce qui concerne la gestion du trafic aérien (ATM) et les systèmes de navigation aérienne (ANS). Les travaux seront axés sur les aspects techniques, opérationnels et juridiques liés à ces domaines.

À cette fin, le titulaire du poste contribuera à la mise en œuvre de la législation pertinente concernant les activités de l'OACI aux niveaux mondial et régional dans le domaine de la gestion du trafic aérien (ATM). La/e titulaire du poste participera également aux activités de la Commission liées aux tâches du gestionnaire du réseau.

La/e Chargé(e) de Mission sera également responsable de la coordination des activités conjointes avec l'AESA dans le domaine de la gestion du trafic aérien, elle/il organisera des réunions régulières et assurera le suivi, y compris le traitement d'éventuels cas d'infraction.

Le travail implique des contacts réguliers à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission, en particulier avec l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA), la Conférence Européenne de l'Aviation Civile (CEAC), l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), Eurocontrol, ainsi que la participation à des réunions, des séminaires et des conférences. Pour la coordination des contributions à l'OACI, le titulaire du poste assistera un ou plusieurs fonctionnaire(s) de la Commission dans les délibérations du groupe de travail AVIA.

La/e Chargé(e) de mission travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l' Expert(e) National(e) Détaché(e) (END) ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'elle/il aurait eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents.

En aucun cas, elle/il ne représentera la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue flexible, enthousiaste et axé(e) sur les résultats, ayant une expérience professionnelle dans le secteur de l'aviation, dont au moins une partie de celle-ci relative à la gestion du trafic aérien, et au moins trois ans d'expérience dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, pour fournir une expertise technique à l'unité « Ciel unique européen ». La connaissance du fonctionnement d'organisations internationales telles que l'OACI, Eurocontrol et l'AESA serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)